

2. La nature de leurs fonctions et le salaire gagné par chacun au cours de l'année.

3. La date de leur entrée en fonction avec indication s'ils ont été nommés par la Commission du service civil, le ministère des Travaux publics ou autrement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 29 mars 1937:— Copie de tous les bordereaux de salaires montrant les sommes dépensées et les noms des personnes qui les ont reçues, pour certains ouvrages du ministère fédéral des Travaux publics à Bear River, comté d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1936.

Le bill No 80, Loi aidant à soulager le chômage et la misère de l'agriculture, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la séance se poursuivant en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur retourne au fauteuil.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Turgeon, la Chambre revient aux questions de routine.

Alors M. Turgeon, pour M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:—

Bill No 91, (K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Premier Trust Company*".

Bill No 95, (L2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Mercantile Insurance Company*".

Sur motion de M. Turgeon, il est ordonné,—Que les bills privés suivants, dont rapport a été fait aujourd'hui, sans modification, par le comité permanent de la banque et du commerce, soient inscrits à l'ordre du jour pour être soumis aujourd'hui à l'étude du comité plénier:

Bill No 91, (Lettre K2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Premier Trust Company*".

Bill No 95, (Lettre L2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Mercantile Insurance Company*".

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

*Huit heures p.m.*

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bothwell, la Chambre retourne aux questions de routine.

Alors M. Bothwell, du comité spécial concernant la Loi des élections fédérales et la Loi du cens électoral fédéral, soumet le deuxième et dernier rapport dudit comité comme suit:

Votre Comité a tenu dix-huit séances consacrées à l'étude des questions que lui ont déferées les ordres de renvoi du 26 janvier et du 2 février 1937, savoir:—

- (a) Le régime de représentation proportionnelle;
- (b) Le vote alternatif dans les circonscriptions uninominales;
- (c) L'inscription obligatoire des électeurs;
- (d) Le vote obligatoire.